**2** 02.48.72.70.42

@ mairie.sancergues@wanadoo.fr

Nombre de conseillers

En exercice : 12 Présents : 9

Absents représentés : 2 Absent non représenté : 1

Date de convocation : 05/12/2024 Date d'affichage : 05/12/2024 Délibération du Conseil Municipal

n°54/2024

Séance du 12 décembre 2024

Objet : Société Berrichonne de Protection des Animaux : convention 2025

L'an deux mille vingt-quatre, le douze décembre à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Sancergues régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Luc CHARACHE, maire en séance ordinaire, salle de la mairie.

<u>Présents</u>: Jean-Luc CHARACHE, Bruno CHAPELIER, Dominique MALLERON, Jean-Marie MUSOLESI, Isabelle RICHARD, Patrick TUFFIER, Samuel LECAS, Thierry CARLIER, Raphaëlle BAGNOLATI

Absents représentés: Caroline GANIER donne pouvoir à Jean-Luc CHARACHE

Pascal BOYELDIEU donne pouvoir à Patrick TUFFIER

Absent non représenté : Aurélien BORDINAT

Secrétaire de séance : Dominique MALLERON

M. le maire informe le conseil municipal de la réception de la Convention de la S.B.P.A relative au service de fourrière des chiens uniquement, mise à jour au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

• autorise M. le maire ou les adjoints à signer la convention avec la S.B.P.A. et à payer la contribution fixée à 0,50€/habitants (644 habitants soit 322€).

Charge Monsieur le maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération. Fait à Sancergues, le 12 décembre 2024

M. Le Maire, Jean-Luc CHARACHE Le secrétaire de séance, Dominique MALLERON

Diffusion sur le site internet : www.sancergues.fr le 16/12/25/4
Transmis au contrôle de légalité le 16/12/25/4

**2** 02.48.72.70.42

a mairie.sancergues@wanadoo.fr

Nombre de conseillers

En exercice : 12 Présents : 9

Absents représentés : 2 Absent non représenté : 1

Date de convocation : 05/12/2024 Date d'affichage : 05/12/2024 Délibération du Conseil Municipal

n°55/2024

Séance du 12 décembre 2024

Objet : SDE 18 : rénovation de l'éclairage public suite à panne (avenue de la Libération)

L'an deux mille vingt-quatre, le douze décembre à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Sancergues régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Luc CHARACHE, maire en séance ordinaire, salle de la mairie.

<u>Présents</u>: Jean-Luc CHARACHE, Bruno CHAPELIER, Dominique MALLERON, Jean-Marie MUSOLESI, Isabelle RICHARD, Patrick TUFFIER, Samuel LECAS, Thierry CARLIER, Raphaëlle BAGNOLATI

Absents représentés : Caroline GANIER donne pouvoir à Jean-Luc CHARACHE Pascal BOYELDIEU donne pouvoir à Patrick TUFFIER

Absent non représenté : Aurélien BORDINAT

Secrétaire de séance : Dominique MALLERON

M. le maire présente à l'assemblée le plan de financement prévisionnel correspondant aux travaux d'aménagement de l'éclairage public avenue de la Libération, proposé par le Syndicat Départemental d'Energie du Cher.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

• décide d'engager ces travaux dont le coût global est évalué à 1 392,91€ HT, la prise en charge par le SDE 18 et la collectivité sera de 50% chacune, soit une participation communale s'élevant à 696,46€ HT.

A l'issue du chantier, la contribution sera actualisée en fonction de la facture réellement acquittée par le Syndicat. Cependant, en cas de dépassement notable de ce montant, le SDE 18 nous sollicitera en cours de travaux afin d'obtenir notre aval, nécessaire à la poursuite du chantier.

Charge Monsieur le maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération. Fait à Sancergues, le 12 décembre 2024

M. Le Maire,

Jean-Luc CHARACHE

Le secrétaire de séance, Dominique MALLERON

Transmis au contrôle de légalité le 16/11/2014 Publié sur le site : www.sancergues.fr le 16/11/2014

**2** 02.48.72.70.42

@ mairie.sancergues@wanadoo.fr

Nombre de conseillers

En exercice : 12 Présents : 9

Absents représentés : 2 Absent non représenté : 1

Date de convocation : 05/12/2024 Date d'affichage : 05/12/2024 Délibération du Conseil Municipal

n°56/2024

Séance du 12 décembre 2024

Objet : Elu référent bibliothèque

L'an deux mille vingt-quatre, le douze décembre à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Sancergues régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Luc CHARACHE, maire en séance ordinaire, salle de la mairie.

<u>Présents</u>: Jean-Luc CHARACHE, Bruno CHAPELIER, Dominique MALLERON, Jean-Marie MUSOLESI, Isabelle RICHARD, Patrick TUFFIER, Samuel LECAS, Thierry CARLIER, Raphaëlle BAGNOLATI

Absents représentés : Caroline GANIER donne pouvoir à Jean-Luc CHARACHE Pascal BOYELDIEU donne pouvoir à Patrick TUFFIER

Absent non représenté : Aurélien BORDINAT

Secrétaire de séance : Dominique MALLERON

M. le maire rappelle la délibération en date du 13 mai 2019 concernant la signature de la convention de partenariat entre la commune et le Département 18 pour le développement des bibliothèques et médiathèques de catégorie 1, 2, 3 et 4 des communes du Cher.

M. le maire rappelle la délibération en date du 11 juin 2029 concernant la nomination d'un élu référent. Il informe l'assemblée de la demande de changement d'élu référent.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

 accepte ce changement et nomme comme nouveau référent bibliothèque Mme Isabelle RICHARD, maire adjoint.

Charge Monsieur le maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération. Fait à Sancergues, le 12 décembre 2024

M. Le Maire, Jean-Luc CHARACHE

Le secrétaire de séance, Dominique MALLERON

Transmis au contrôle de légalité le 16/12/2024
Publié sur le site: www.sancergues.fr le 16/12/2024

**2** 02.48.72.70.42

mairie.sancergues@wanadoo.fr

Nombre de conseillers

En exercice: 12 Présents: 9

Absents représentés : 2 Absent non représenté : 1

Date de convocation : 05/12/2024 Date d'affichage : 05/12/2024 Délibération du Conseil Municipal

n°57/2024

Séance du 12 décembre 2024

Objet : Subvention exceptionnelle pour la coopérative scolaire de l'école de Sancergues

L'an deux mille vingt-quatre, le douze décembre à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Sancergues régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Luc CHARACHE, maire en séance ordinaire, salle de la mairie.

<u>Présents</u>: Jean-Luc CHARACHE, Bruno CHAPELIER, Dominique MALLERON, Jean-Marie MUSOLESI, Isabelle RICHARD, Patrick TUFFIER, Samuel LECAS, Thierry CARLIER, Raphaëlle BAGNOLATI

<u>Absents représentés</u>: Caroline GANIER donne pouvoir à Jean-Luc CHARACHE Pascal BOYELDIEU donne pouvoir à Patrick TUFFIER

Absent non représenté : Aurélien BORDINAT

Secrétaire de séance : Dominique MALLERON

Suite à l'opération « vente de sapin de noël » organisée par l'école de Sancergues,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

 décide d'attribuer une subvention exceptionnelle à la coopérative scolaire de l'école pour l'achat d'un sapin de noël s'élevant à 25€. Vente organisée par l'école dont les bénéfices serviront à financer la coopérative scolaire.

Charge Monsieur le maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération. Fait à Sancergues, le 12 décembre 2024

M. Le Maire, Jean-Luc CHARACHE Le secrétaire de séance, Dominique MALLERON

Transmis au contrôle de légalité le 16/12/224
Publié sur le site: www.sancergues.fr le 16/12/2024

**2** 02.48.72.70.42

@ mairie.sancergues@wanadoo.fr

Nombre de conseillers

En exercice : 12 Présents : 9

Absents représentés : 2 Absent non représenté : 1

Date de convocation : 05/12/2024 Date d'affichage : 05/12/2024 Délibération du Conseil Municipal

n°58/2024

Séance du 12 décembre 2024

**Objet: Contrat extincteurs** 

L'an deux mille vingt-quatre, le douze décembre à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Sancergues régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Luc CHARACHE, maire en séance ordinaire, salle de la mairie.

<u>Présents</u>: Jean-Luc CHARACHE, Bruno CHAPELIER, Dominique MALLERON, Jean-Marie MUSOLESI, Isabelle RICHARD, Patrick TUFFIER, Samuel LECAS, Thierry CARLIER, Raphaëlle BAGNOLATI

Absents représentés : Caroline GANIER donne pouvoir à Jean-Luc CHARACHE

Pascal BOYELDIEU donne pouvoir à Patrick TUFFIER

Absent non représenté: Aurélien BORDINAT

Secrétaire de séance : Dominique MALLERON

M. le maire présente à l'assemblée les contrats des extincteurs reçus par les deux sociétés suivantes :

- > C.E.P.I. EXTINCTOR: contrat de location et vérification annuelle d'un montant de 722€ HT pour 3 ans
- Nièvre Protection Incendie : contrat de location sur 5 ans d'un montant de 5 286€ TTC ou contrat d'achat et de vérification d'un montant de 4 864,80€ TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- décide de retenir le contrat de location et vérification des extincteurs de la société C.E.P.I. EXTINCTOR qui s'élève à 722€ HT/an pour une durée de 3 ans, période renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties.
- décide de ne pas retenir le contrat de location ou d'achat de la société Nièvre Protection Incendie.
- autorise M. le maire ou les adjoints à signer le contrat retenu.

Charge Monsieur le maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération. Fait à Sancergues, le 12 décembre 2024

M. Le Maire, Jean-Luc CHARACHE Le secrétaire de séance, Dominique MALLERON

Transmis au contrôle de légalité le 16/12/1824
Publié sur le site : www.sancergues.fr le 16/12/1824

**2** 02.48.72.70.42

@ mairie.sancergues@wanadoo.fr

Nombre de conseillers

En exercice: 12 Présents: 9

Absents représentés : 2 Absent non représenté : 1

Date de convocation : 05/12/2024 Date d'affichage : 05/12/2024 Délibération du Conseil Municipal

n°59/2024

Séance du 12 décembre 2024

Objet : Création d'emploi Rédacteur Fonctionnaire

L'an deux mille vingt-quatre, le douze décembre à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Sancergues régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Luc CHARACHE, maire en séance ordinaire, salle de la mairie.

<u>Présents</u>: Jean-Luc CHARACHE, Bruno CHAPELIER, Dominique MALLERON, Jean-Marie MUSOLESI, Isabelle RICHARD, Patrick TUFFIER, Samuel LECAS, Thierry CARLIER, Raphaëlle BAGNOLATI

Absents représentés: Caroline GANIER donne pouvoir à Jean-Luc CHARACHE

Pascal BOYELDIEU donne pouvoir à Patrick TUFFIER

Absent non représenté: Aurélien BORDINAT

Secrétaire de séance: Dominique MALLERON

M. le maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade ou une promotion interne.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social territorial.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention :

 décide de créer un poste de rédacteur à Temps Complet (35/35ème) à compter du 01/03/2025 pour occuper les fonctions de secrétaire générale de mairie (gestion administrative, budgétaire et comptable, ressources humaines, rédaction des actes juridiques, encadrement des agents d'exécution).

Charge Monsieur le maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération. Fait à Sancergues, le 12 décembre 2024

M. Le Maire, Jean-Luc CHARACHE

Transmis au contrôle de légalité le 16/12/2024

Publié sur le site : www.sancergues.fr le 16/12/2024

Le secrétaire de séance, Dominique MALLERON

**2** 02.48.72.70.42

mairie.sancergues@wanadoo.fr

Nombre de conseillers

En exercice : 12 Présents : 9

Absents représentés : 2 Absent non représenté : 1

Date de convocation : 05/12/2024 Date d'affichage : 05/12/2024 Délibération du Conseil Municipal

n°60/2024

Séance du 12 décembre 2024

Objet : Convention tripartite d'utilisation d'équipement sportif : piscine des Clairs Bassins de la ville de La Charité-sur-Loire

L'an deux mille vingt-quatre, le douze décembre à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Sancergues régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Luc CHARACHE, maire en séance ordinaire, salle de la mairie.

<u>Présents</u>: Jean-Luc CHARACHE, Bruno CHAPELIER, Dominique MALLERON, Jean-Marie MUSOLESI, Isabelle RICHARD, Patrick TUFFIER, Samuel LECAS, Thierry CARLIER, Raphaëlle BAGNOLATI

Absents représentés : Caroline GANIER donne pouvoir à Jean-Luc CHARACHE Pascal BOYELDIEU donne pouvoir à Patrick TUFFIER

Absent non représenté : Aurélien BORDINAT

Secrétaire de séance : Dominique MALLERON

M. le maire informe le conseil municipal de la réception de la convention tripartite relative à l'utilisation de la piscine municipale des Clairs Bassins de La Charité-sur-Loire par l'école primaire de Sancergues pour l'année scolaire 2024/2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- autorise M. le maire ou les adjoints à signer cette convention au tarif en vigueur 2024 de 40€ par ligne d'eau. Les 4 lignes d'eau du bassin étant intégralement utilisées, le montant sera de 160€ (4 x 40€) par créneau d'utilisation.
- ce tarif pouvant être amené à évoluer au 01/01/2025, un avenant à cette convention sera nécessaire.

Charge Monsieur le maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération. Fait à Sancergues, le 12 décembre 2024

M. Le Maire, Jean-Luc CHARACHE Le secrétaire de séance, Dominique MALLERON

Transmis au contrôle de légalité le 16/12/2024
Publié sur le site : www.sancergues.fr le 16/12/2024